



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N°76

**Direction régionale des finances publiques
de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault**

**Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II
au Code Général des Impôts**

à effet du 1^{er} juillet 2015

Nom -Prénom	Responsables des services
	Services des Impôts des entreprises :
M. Patrick PETIT	SIE Béziers
M. Serge ROUCHALEOU	SIE Biterrois
Mme Marie-Françoise CREBASSA	SIE Lunel
M. Bernard CECCONI	SIE Montpellier 1
M. Marc ALDEBERT	SIE Montpellier 2
M. Christian PARDUCCI	SIE Montpellier Nord-Ouest
M. Pierre CHRISTOL	SIE Montpellier Sud-Est
Mme Patricia MAYNE	SIE Sète
	Services des Impôts des particuliers :
M. Gilles MORBIDELLI	SIP Béziers
Mme Isabelle PETIT	SIP Biterrois
M. François VAN MAELE	SIP Lunel
Mme Fabienne TEDESCO	SIP Montpellier 1
M. Christian GIL	SIP Montpellier 2
Mme Annie CASTELLI	SIP Montpellier Nord-Ouest
M. Jean-Paul ROPY	SIP Montpellier Sud-Est
Mme Brigitte CARCENAC	SIP Sète
	Services des Impôts des particuliers et des entreprises :
M. Claude LAFONT	SIPE Bédarieux
M. Jacques PAUZIER	SIPE Lodève
M. Philippe BESSIERE	SIPE Pézenas
M. Jean-Jacques CHAUVEL	SIPE Saint Pons de Thomières
	Trésoreries mixtes :
M. Daniel MARTINETTI	Agde
Mme Nicole BARTHE	Capestang
M. Bernard FAU	Clermont-l'Hérault
M. Olivier VERNEGEOL	Ganges
M. Dominique MONESTIER	Gignac
M. Daniel GIBELIN	Lamalou-les-Bains
MME Corinne BEYRAND	Les Matelles
M. Michel MARETTO	Marseillan
Mme Annie LIEBAERT	Murviel-les-Béziers
M. Christian RIGAL	Sérignan

	Pôle de recouvrement spécialisé :
Mme Marie-José BENEDICTO	PRS
	Cellule Revenu - Patrimoine :
M. Alain MIAVRIL	CRP
	Service départemental de contrôle sur pièces des particuliers
M. Hervé CORRE	Cellule CSP
	Pôles Contrôle Expertise :
Mme Chantal TEYSSANDIER	PCE Biterrois
M. Paul PAOLI	PCE Montpellier 2
M. Lucien CORRECHER	PCE Montpellier Nord-Ouest
	Brigades de Contrôle :
M. Paul JEAN-PIERRE	1 ^{ère} BDV Montpellier
Mme Claude AMOUROUX	2 ^{ème} BDV Montpellier
Mme Isabelle VIBERT	3 ^{ème} BDV Montpellier
M. Jean-Marc LOPEZ	4 ^{ème} BDV Béziers
M. Jean-Marc MABILEAU	5 ^{ème} BDV Montpellier
	Services de Publicité Foncière :
M. Alain MONNIER	SPF Béziers 1 ^{er} bureau
M. Francis GUISET	SPF Béziers 2 ^{ème} bureau
MME Yvelyne DULYMOIS-JUVIGNY	SPF Montpellier 1 ^{er} bureau
M. Marc AMOUROUX	SPF Montpellier 2 ^{ème} bureau
	Pôle départemental Fiscalité immobilière :
MME Marie-Anne BOTTRAUD	Montpellier-Chaptal / Béziers-Verdier
	Centre des impôts fonciers :
Mme Valérie ROCA	Montpellier - Béziers
M. Marc GIOFFREDI	Brigade Régionale Foncière (BRF)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CS 17788
334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

DIVISION STRATÉGIE - CONTRÔLE DE GESTION – QUALITÉ DE SERVICE

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE
marie-helene.madelaine@dgfp.finances.gouv.fr

☎ 04 67 17 60 28 📠 04 67 15 75 00

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction régionale des finances publiques de l'Hérault

L'Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle, Directeur régional des finances publiques du Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015075-0024 du 16 mars 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les services de la Direction Régionale des Finances Publiques de l'Hérault seront fermés au public, le **lundi 13 juillet 2015**.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Montpellier, le 1^{er} juillet 2015

SIGNE par Michel RECOR

Montpellier, le 1^{er} juillet 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CS 17788
334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

DIVISION STRATÉGIE - CONTRÔLE DE GESTION – QUALITÉ DE SERVICE

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE
marie-helene.madelaine@dgfp.finances.gouv.fr
☎ 04 67 17 60 28 📠 04 67 15 75 00

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

Je soussigné **Michel RECOR** administrateur général des finances publiques, nommé par décret du 10 mars 2015 Directeur régional des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, déclare constituer pour mandataires les personnes désignées ci-après dans les limites indiquées et ce à compter du 1^{er} juillet 2015, sauf dispositions contraires.

I - DELEGATIONS GENERALES

M. Alain CITRON, administrateur général des finances publiques, Directeur du pôle pilotage et ressources,

M. Bernard DESSIMOULIE, administrateur général des finances publiques, Directeur du pôle gestion publique,

M. Michel GOUTY, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle gestion fiscale,

Mme Anne-Marie AUDUREAU, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources,

M. Pierre CARRE, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle gestion fiscale,

M. Jean-Michel POUX, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle gestion publique,

reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

II - DELEGATIONS SPECIALES AU TITRE DES MISSIONS RATTACHEES DIRECTEMENT AU DIRECTEUR REGIONAL

•Contrôle Budgétaire en Région

Une délégation spéciale de signature au titre du contrôle budgétaire en région est accordée à M. Jean-Frédéric LEPERS, Contrôleur général économique et financier, contrôleur budgétaire régional. En son absence, Mme Chantal SOUVERAIN, inspectrice divisionnaire, adjointe, reçoit délégation de signature pour le contrôle budgétaire régional à l'exception des avis défavorables sur BOP.

En l'absence de Mme Chantal SOUVERAIN, Mme Audrey PASCAUD, inspectrice, reçoit pouvoir de signer tous les documents relevant du contrôle budgétaire régional à l'exception des avis défavorables sur BOP.

Mmes Anne-Marie AUSSENAC et Hélène LLOSE, M. Olivier PY, contrôleurs, sont autorisés à valider sur CHORUS les engagements juridiques relatifs aux titres 3 et 6 ; dans la limite de 400 000 € par opération.

•Mission Risque - Audit et simplifications

Une délégation spéciale est accordée à Bernard HEISSAT, administrateur des finances publiques, responsable de la mission risque – audit et simplifications. Cette délégation concerne tous les actes se rapportant à la maîtrise des risques, aux opérations d'audit et à la mission simplifications.

Mise en œuvre du processus d'audit :

Une délégation spéciale concernant la mise en œuvre du processus audit est accordée à Pierre DESCLAUX, Hanny HU, Serge BONIJOL, Jean-Paul NOUET, Didier LAPORTE, Sandrine CAMINS inspecteurs principaux et Vincent AIRAUD, inspecteur. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponses des audités.

Remises de service :

Une délégation spéciale concernant la signature des procès verbaux de remise de service est accordée à Pierre DESCLAUX, Hanny HU, Serge BONIJOL, Jean-Paul NOUET, Didier LAPORTE, Sandrine CAMINS inspecteurs principaux et Vincent AIRAUD, inspecteur.

Maîtrise des risques :

Une délégation spéciale est accordée, en l'absence de Bernard HEISSAT, à Mme Françoise MARTINEZ, inspectrice principale, pour signer la correspondance et les documents relatifs à la maîtrise des risques.

En l'absence de M. Bernard HEISSAT et de Mme Françoise MARTINEZ, M. Laurent CASSIGNOL, inspecteur divisionnaire et Mme Hélène AUDEBAL, inspectrice, reçoivent pouvoir de signer les correspondances et documents courants du service.

•Politique immobilière de l'Etat :

Une délégation spéciale est accordée à M. André PIERRE, administrateur général des finances publiques, pour signer les différents courriers afférents aux attributions relevant de la mission politique immobilière de l'Etat.

•Communication :

Une délégation spéciale est accordée à Mme Lori ALIBERT, inspectrice, pour signer les différents courriers afférents aux attributions relevant de la mission communication.

III - DELEGATIONS SPECIALES AU TITRE DU POLE DE LA GESTION PUBLIQUE
--

•Division économique et financière :

Une délégation spéciale de signature au titre de la Mission d'expertise économique et financière (MEEF) et aux affaires qui s'y rattachent ainsi qu'au titre du Département de l'action et de l'expertise économiques (DA2E) et aux affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Sylvain BIANCAMARIA, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division. En l'absence de M Sylvain BIANCAMARIA, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Brigitte HILAIRE et à M. Alain BOYER, inspecteurs divisionnaires, ainsi qu'à Mme Joëlle MALZAC, inspectrice.

De plus M. Sylvain BIANCAMARIA est désigné comme représentant du Directeur Régional des Finances publiques auprès de la Commission des chefs des services financiers (CCSF) qu'il présidera à cet effet, en cas d'empêchement du Directeur Régional des Finances publiques, du directeur du pôle Gestion publique ou de son adjoint.

S'agissant de la DAE, une délégation spéciale de signature est accordée à Mmes Myriam ROUMEGAS, inspectrice des finances publiques et Hélène REY contrôleur principal des finances publiques, pour signer les documents courants et courriels dans le cadre de l'examen des dossiers de commerçants étrangers et des dossiers soumis à la CCSF.

•Division des collectivités locales :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des collectivités locales et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Delphine FERNANDEZ, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Gilles THIRIET inspecteur divisionnaire, adjoint de la division.

Mme Fabienne CHATEAUNEUF et Mme Virginie VERON, inspectrices, reçoivent pouvoir de signer les comptes de gestion et tous documents relatifs aux affaires dont elles ont la charge.

Mme Aimée CANOURGUES, Mme Cristina PEIRO, Mme Fabienne CHATEAUNEUF, inspectrices et Mrs. Franck PUYOO-HIALLE, Yvan BARBE et Christophe RUIZ,

inspecteurs, reçoivent pouvoir de signer toutes notes relatives aux affaires dont ils ont la charge à l'exclusion de toutes autres pièces.

•Division de la dépense de l'Etat :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la dépense publique et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. David TERRADE, inspecteur principal, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Jean-Louis DAUPEYROUX, inspecteur divisionnaire hors classe.

•Division de la comptabilité et des opérations financières :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la comptabilité et des opérations financières et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Frédéric DEROO, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à son adjointe Mme Florence LABAT, inspectrice divisionnaire.

•Division du domaine :

Une délégation spéciale de signature au titre du service du domaine est accordée au responsable de la division, M. Patrick MAYNE, administrateur des finances publiques adjoint. En son absence, les mêmes pouvoirs sont accordés à M. Serge LE BOUCHER DE BREMOY, inspecteur principal, à M. Franck FOYER, inspecteur divisionnaire.

IV - DELEGATION SPECIALE AU TITRE DU POLE DE LA GESTION FISCALE
--

•Division des particuliers :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des particuliers et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Véronique LEON-BLANCA et à Mme Ghislaine GEY inspectrices divisionnaires, responsables de la division. En leur absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Jérôme CORDONNIER inspecteur des finances publiques et à Mme Caroline BOUISSON inspectrice des finances publiques.

•Division du recouvrement :

Une délégation spéciale de signature au titre du recouvrement forcé et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Patrick REBOUL administrateur des finances publiques adjoint. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Yves BENEDETTI et M. Jean-Paul CALVAYRAC, inspecteurs divisionnaires.

•Division des professionnels :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des professionnels et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Marc PACCIANUS, inspecteur principal des finances publiques responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à son adjointe Mme Michèle SUIGNARD, inspectrice divisionnaire.

•Division du contrôle fiscal :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division du contrôle fiscal, du contrôle de la redevance de l'audiovisuel, et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Jean-Claude BOUDEGNA, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Simone GUISET, inspectrice divisionnaire.

M. Philippe JEAN, inspecteur principal, me représentant auprès des instances judiciaires, reçoit délégation pour ce qui relève de sa qualité de représentant de la partie civile.

Mme Patricia ORGITELLO, inspectrice responsable du Service de Contrôle de la Redevance Audiovisuelle, reçoit délégation au titre du contrôle de la redevance de l'audiovisuel.

•Division des affaires juridiques :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des affaires juridiques et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Caroline PILLIN, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Corinne SOUBEYRAN et M. Guy SAUVAIRE, inspecteurs divisionnaires.

•Centre de Prélèvement Services de Montpellier (CPS) :

Une délégation spéciale de signature au titre du CPS et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Elyette BOYER, inspectrice divisionnaire, responsable du CPS. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Cédric MATHIS, inspecteur.

V - DELEGATION SPECIALE AU TITRE DU POLE DU PILOTAGE ET DES RESSOURCES

•Division de la stratégie, du contrôle de gestion et de la qualité de service :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la stratégie, du contrôle de gestion et de la qualité de service est accordée à M. Jean-François BLAZY, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M Joël HINGRAY et Bruno PETIT, inspecteurs divisionnaires, et à Mme Marie-Hélène MADELAINE, inspectrice divisionnaire.

Une délégation spéciale de signature au titre des travaux menés en qualité de chargé de mission sur le Référentiel Marianne et la Qualité de Service est accordée à M. Bernard PY, inspecteur principal.

•Division des Ressources Humaines :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des ressources humaines et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Eric ESTEVE administrateur des finances publiques adjoint responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mmes Emilie VICENTE, Isabelle MICHEL et Bénédicte PHILIPPE, inspectrices des finances publiques.

M. Eric ESTEVE, administrateur des finances publiques adjoint, reçoit en outre pouvoir de signer les contrats à durée déterminée correspondant à des besoins occasionnels, les contrats de vacataires, les autorisations de travail à temps partiel, les états de frais de déplacements, les états de frais de changement de résidence, les états de rémunérations des praticiens formateurs du centre de formation et les états de mouvements mensuels relatifs à la paye pour remise au service liaison rémunération. En son absence Mmes Emilie VICENTE, Isabelle MICHEL et Bénédicte PHILIPPE, inspectrices, Mmes Catherine ANDRE et Isabelle FOURNET contrôleurs, reçoivent pouvoir de signer les états de mouvements mensuels relatifs à la paye pour remise au service liaison rémunérations.

Mmes Emilie VICENTE, Isabelle MICHEL et Bénédicte PHILIPPE, inspectrices et Mme Lynda DUCASTEL contrôleur, à compter du 1^{er} juillet 2015, reçoivent également pouvoir de signer les états de frais de déplacement.

•Division du Budget, de l'Immobilier et de la Logistique :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division du budget, de l'immobilier et de la logistique et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mmes Ghislaine CONDE et Sylvie MIROLO-SUAREZ, Inspectrices divisionnaires responsables de la division. Elles reçoivent également pouvoir de signer la certification du service fait sur toutes les factures relevant du service Logistique, ainsi que la délégation d'engager, d'affecter et de mandater les crédits délégués par la Direction générale des finances publiques.

En leur absence, les mêmes pouvoirs sont conférés, à Mmes Karine KUGELE et Florence PAUZIER, inspectrices, ainsi qu'à M. Vincent CAILLON, inspecteur, pour ce qui relève des attributions qui leur sont confiées.

•Division de la formation professionnelle :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la formation professionnelle et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Jean-François BLAZY, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division. Les mêmes pouvoirs sont conférés, à son adjointe, Mme Béatrice RENOUD, inspectrice divisionnaire, pour ce qui relève des attributions qui lui sont confiées à Ms. Jacques YVARS et Pierre LOUIS inspecteurs, en ce qui concerne la gestion des préparations aux concours et examens professionnels.

•Comptabilité de l'Etat - Dépôts et services financiers

- M Frédéric DEROO, administrateur des finances publiques adjoint,
- Mme Florence LABAT, inspectrice divisionnaire
- Mme Sandie CUGNET, inspectrice

•reçoivent pouvoir de signer les chèques sur le Trésor et les ordres de paiement.

•M Frédéric DEROO, administrateur des finances publiques adjoint, Mme Florence LABAT, inspectrice divisionnaire et Mme Sandie CUGNET, inspectrice, reçoivent pouvoir de signer les ordres d'opérations sur le compte courant du Trésor à la Banque de France et du compte courant du Trésor à la Banque Postale, ainsi que les décisions de relevés de prescription sur les chèques Trésor.

•Mme Sandie CUGNET, inspectrice, responsable du service Comptabilité, reçoit pouvoir de signer, outre les documents courants et bordereaux d'envoi du service, les récépissés et reconnaissances de valeurs.

•En l'absence de Mme Sandie CUGNET, Mmes Mireille MONTAGNON et Nadine SCHIANO DI LOMBO, contrôleuses principales, reçoivent pouvoir de signer les documents courants .

•Mme Stéphanie LEMPEREUR, inspectrice, responsable du service Gestion des comptes, reçoit pouvoir de signer les récépissés et reconnaissances de dépôts de valeurs.

•M. Philippe FOUILLIT, inspecteur, responsable du service « Comptabilité Recouvrement impôts et amendes », reçoit pouvoir de signer les documents courants du service.

•Mme Stéphanie LEMPEREUR, responsable du service Gestion des comptes et M. Christian SOUVERAIN, chargé de Relations-clientèle Institutionnelle, inspecteurs, reçoivent pouvoir, en outre, de signer les documents courants du service, les documents d'ouverture des comptes de dépôts de fonds et des comptes-titres ainsi que les avenants s'y rapportant.

•Mme Stéphanie LEMPEREUR, inspectrice, responsable du service « Gestion des comptes », reçoit pouvoir pour signer les significations d'actes auprès de son service.

•En l'absence de Mme Stéphanie LEMPEREUR, Mmes Christiane LECHENETIER et Catherine HUMBLOT, contrôleuses principales, et, en leur absence, Mrs Didier VIDAL contrôleur principal et Dominique DUMAS, contrôleur, reçoivent pouvoir de signer les documents courants du service.

•Pôle gestion des consignations de la Caisse des dépôts et consignations

•Mme Françoise BERTHOMIEU, inspectrice, responsable du pôle « Gestion des consignations de la Caisse des dépôts et consignations », reçoit pouvoir pour signer les documents courants du service, y compris les significations d'actes concernant le service.

•En l'absence de Mme Françoise BERTHOMIEU, Mme Stéphanie LEMPEREUR, inspectrice, responsable du service « Gestion des comptes » reçoit pouvoir pour signer

les significations d'actes concernant le pôle « Gestion des consignations » de la Caisse des dépôts et Consignations.

•**Dépense** :

M. Jean-Louis DAUPEYROUX, inspecteur divisionnaire hors classe, reçoit pouvoir de signer tous les documents relatifs à l'exécution des dépenses de l'Etat, y compris ceux relatifs aux rejets de paiements.

En son absence, Mme Yasmina MEMOIRE, contrôlease principale, M. Eric NOVIO, contrôleur principal, Mme Agnès CAUSSE, Mme Gisèle CHATENAY, contrôleurs, reçoivent pouvoir de signer les bordereaux d'envoi, les récépissés, les accusés de réception, les bordereaux récapitulatifs de versement des régisseurs et les demandes de renseignements et avis d'information à destination des ordonnateurs relevant des attributions du service de la Dépense.

Les agents suivants reçoivent délégation pour saisir, contrôler et mettre en paiement les dépenses assignées sur la DRFIP.

Mme CAUSSE Agnès	service facturier
M. CAUSSE Jean-Louis	service facturier
M. CHAUVETON Sébastien	service facturier
Mme PERALTA Sonia	service facturier
Mme BOUGE Carole	service facturier
Mme CARIA Dominique	service facturier
Mme CHATENAY Gisele	service facturier
M. DEFFENAIN Pascal	service facturier
Mme Cécile ROUGIER	service facturier
Mme FLEURY Lydia	service facturier
M. JOLIT Marc	service facturier
Mme MARIEU Patricia	service facturier
Mme MEYER Martine	service facturier
Mme Catherine AMIELH	service facturier
Mme PERALTA Sonia	service facturier
Mme RICARD Myriam	service facturier
M. RIGAUD Didier	service facturier
Mme ROY-LARENTRY Marie-Laure	service facturier
Mme HUBERT Chrystelle	service facturier
Mme LAVAURE Dominique	service facturier
M. NOVIO Eric	service facturier
Mme BERENGER Isabelle	service facturier
Mme DELGADO Patricia	service facturier
Mme BACIGALUPO Nelly	secteur « Rectorat »
M. ROUX Benoît	secteur « Rectorat »
Mme MACHEDA Christine	secteur « Rectorat »

Les agents de l'équipe départementale de renfort dont les noms suivent reçoivent délégation à l'occasion de leur affectation sur la division dépense, pour saisir, contrôler et mettre en paiement les dépenses assignées sur la DRFIP :

Mme Bénédicte GAUTREAU, Mme Béatrice ROPARS, M. Thierry DELVAUX, Mme Catherine FERRAN, Mme Véronique RUNEL, Mme Véronique MONNIER.

M. Jean-Louis DAUPEYROUX, inspecteur divisionnaire hors classe, Mme Brigitte PASSELAIGUE, inspectrice des finances publiques, M. Olivier BUONGIORNO, inspecteur, Mmes Nadine CARMINATI et Annie GIROUSSE, contrôleuses, reçoivent pouvoir de signer les notifications d'actes délivrées par les huissiers de justice.

•Service Liaison Rémunérations :

M. Olivier BUONGIORNO, inspecteur, responsable du service liaison-rémunération, Mme Jocelyne CAIRE, adjointe, contrôleuse principale, reçoit pouvoir, en outre, de délivrer des certificats de non-opposition sur traitements de fonctionnaires assignés sur ma caisse, des certificats de cessation de paiement, des certificats de ré-imputation budgétaire et de signer tous documents du ressort des activités du service. En son absence, Mme Isabelle DOULAIN, contrôleuse principale et Mme Maryline FUET, contrôleuse, reçoivent pouvoir de signer les certificats de cessation de paiement, les attestations de paiement ou de non-paiement du supplément familial de traitement et des prestations familiales, les accusés de réception des oppositions sur traitements et accusés de réception divers.

•Centre de Gestion des Retraites :

Mme Brigitte PASSELAIGUE, inspectrice, responsable du Centre de gestion des retraites de Montpellier et, Mme Annie GIROUSSE, contrôleuse principale, son adjointe, reçoivent pouvoir de signer les ordres de reversement sur pensions ou sur émoluments divers ainsi que les bordereaux ou pièces d'accompagnement. En leur absence, Mme Catherine GODART, Mmes Marie-josé BROTONS, Nicole SOUCHON et Nadine CARMINATI, contrôleuses, reçoivent les mêmes pouvoirs.

Tous les agents du service reçoivent pouvoir de signer toutes les correspondances courantes, les accusés de réception des avis à tiers détenteurs, les demandes de renseignement et de pièces justificatives, les bordereaux de situation du Centre de gestion des retraites.

•Service Comptabilité de la division dépense de l'Etat :

M. Christophe ARMAGNAC, contrôleur principal, responsable du service comptabilité division dépenses de l'Etat, reçoit pouvoir de valider les ordres de virement et de signer tous documents comptables relatifs aux services Dépense, Liaison-Rémunérations et Centre de Gestion des Retraites, ainsi que tous documents en relation avec les contrôles internes comptables des services précédemment cités.

En son absence, Mme Myriam ABRIC, contrôleur, reçoit les mêmes pouvoirs.

Tous les agents du service reçoivent pouvoir de signer toutes les correspondances courantes, les demandes de renseignements et de pièces justificatives.

• Fonds structurels européens :

Une délégation spéciale est accordée à M. Eric LATOUR, inspecteur, au titre de la gestion des fonds européens. En son absence, Mme Noëlle HUC, contrôleuse,

M Cherif OUSSADI agent, reçoivent pouvoir de signer les documents courants et les bordereaux d'envoi relatifs à la cellule Europe pour la gestion des fonds européens (hors appel de fonds).

•Produits divers de l'Etat :

Mme Bernadette JAGA, inspectrice responsable du service « recettes non fiscales » et Mme Christelle THOUVENOT, inspectrice chargée de mission contentieux « recettes non fiscales », reçoivent pouvoir de signer les délais de paiement pour des dettes inférieures à 20 000 €, les déclarations de créances en matière de procédures collectives y compris les demandes de relevés de forclusion, les actes et états de poursuites et les mains-levées y afférents.

•Mme Bernadette JAGA a également compétence pour signer les actes de gestion courante de comptabilité, les états de non valeurs, les déclarations de recettes, les remises de majoration et de frais et des remises gracieuses inférieures à 2.000 €.

•En son absence, M. Jean-Yves RICCI, contrôleur principal, Mmes Josiane PELISSIER et Brigitte ELWERT, contrôleuses principales, et Marie-Catherine FOURNIER, contrôleuse, reçoivent pouvoir de signer les déclarations de recettes dans les mêmes conditions que précisées pour Mme Bernadette JAGA.

•M. Jean-Yves RICCI et Mme Josiane PELISSIER et Mme Brigitte ELWERT reçoivent pouvoir de signer les délais de paiement pour des dettes inférieures à 2.000 €. M. Jean -Yves RICCI et Mme Josiane PELISSIER et Mme Brigitte ELWERT ont également compétence pour signer des remises de majoration et de frais ainsi que des remises gracieuses inférieures à 200 €.

En l'absence de Mme Bernadette JAGA, inspectrice, responsable du service « recettes non fiscales », M. Jean-Yves RICCI, contrôleur principal, Mmes Josiane PELISSIER et Brigitte ELWERT, contrôleuses principales et Mme Marie-Catherine FOURNIER contrôleuse, reçoivent délégation pour les main-levées pour les saisies à tiers détenteurs.

•Délivrance des imprimés NOTI 2

Mme Agnès GENEST contrôleuse, Mme Magali BONFILS et Mme Virginie PIC agents reçoivent pouvoir de signer l'état annuel des certificats reçus (marchés publics, imprimés NOTI 2).

Le Directeur régional des finances publiques

Signé par Michel RECOR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY
CS 17 788
34954 MONTPELLIER CEDEX

Division Stratégie - Contrôle de Gestion – Qualité de Service

Affaire suivie par Marie-Hélène MADELAINE
marie-helene.madelaine@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 04 67 17 60 28 📠 04 67 15 75 00

Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur régional des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault.

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de Monsieur Michel RECOR, Administrateur général des finances publiques en qualité de Directeur régional des finances publiques de Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault ;
- Vu l'arrêté n°2015-I-389 du 16/03/2015 de M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, donnant délégation de signature à Monsieur Michel RECOR Directeur régional des finances publiques de la direction régionale des finances publiques du Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à :

- Bernard DESSIMOULIE, Directeur du pôle gestion publique, Administrateur Général des Finances Publiques, Jean-Michel POUX, Administrateur des Finances Publiques, Patrick MAYNE Administrateur des finances publiques adjoint, Serge LE BOUCHER DE BREMOY, Inspecteur Principal , Franck FOYER, Inspecteur Divisionnaire, sans limitation de montant ;
- Corinne SEIWERT, Inspectrice Divisionnaire, Pascal BONNAIRE, Jean-Pierre LAROQUETTE, Valéry FOSSARD, Bernadette CARITG, Thierry NATUREL, Nicolas SYLVESTRE, Corinne PUIG, Robert SANCHEZ, Nathalie TIROUFLET-SERRIER, Inspecteurs, Monique VIALLA, Contrôleuse principale, dans la limite de **500 000 €** pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et fonds de commerce et **50 000 €** pour les estimations en valeur locative ;

à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à :

Bernard DESSIMOULIE, Directeur du pôle gestion publique, Administrateur Général des Finances Publiques, Jean-Michel POUX, Administrateur des Finances Publiques, Patrick MAYNE Administrateur des finances publiques adjoint, Serge LE BOUCHER DE BREMOY, Inspecteur Principal, Franck FOYER, Inspecteur Divisionnaire, Françoise POLI, David KERMARREC et Luc VIALON , Inspecteurs, sans limitation de montant.

à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 16 mars 2015 et prend effet le 1^{er} juillet 2015.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 1^{er} juillet 2015

Signé par Michel RECOR



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY
CS 17788
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Division Stratégie - Contrôle de Gestion – Qualité de Service

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE
marie-helene.madelaine@dgfp.finances.gouv.fr
☎ 04 67 17 60 28 📠 04 67 15 75 00

Décision portant subdélégation de signature

Le Directeur régional des finances publiques de la Direction Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté n° DCT-BCI-2015-039 de M. le Préfet de l'Aude en date du 29 juin 2015 accordant délégation de signature à Monsieur **Michel RECOR**, Directeur régional des finances publiques de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aude,

ARRETE

Art. 1. - La délégation de signature qui est conférée à Monsieur **Michel RECOR** Directeur régional de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, par l'arrêté du 29 juin 2015, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aude sera exercée par Monsieur Bernard DESSIMOULIE administrateur général des finances publiques, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par son adjoint Monsieur Jean-Michel POUX administrateur des finances publiques.

Art. 2. - Délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- Monsieur Patrick MAYNE administrateur des finances publiques adjoint ;
- Monsieur Franck FOYER, inspecteur divisionnaire de classe normale ;
- Monsieur Serge LE BOUCHER DE BREMOY, inspecteur principal des finances publiques ;
- Madame Brigitte ADOLPHE, inspectrice ;
- Madame Valérie PUYOO-HIALLE, contrôleur principal ;
- Madame Sandrine THOMAS, inspectrice ;
- Madame Véronique RUNEL, contrôleur;
- Monsieur Christophe SAYSSAC, contrôleur.
- Monsieur Grégory LAROCHE, contrôleur

Art. 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20/03/2015 et prend effet au 1^{er} juillet 2015.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Aude et de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 1^{er} juillet 2015

Signé par Michel RECOR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY
CS 17 788
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Division Stratégie - Contrôle de Gestion – Qualité de service

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE
marie-helene.madelaine@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 04 67 17 60 28 📠 04 67 15 75 00

Arrêté portant subdélégation de signature

Le Directeur régional des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault.

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté n° 2015-I-389 du 16/03/2015 de Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, donnant délégation de signature à Monsieur Michel RECOR Directeur régional des finances publiques de la région du Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault,

Arrête :

Art. 1^{er}. – A l'effet de signer, dans la limite de mes attributions et compétences, les décisions, conventions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux.	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, article A. 116 du code du domaine de l'Etat, article R 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du

	prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R.2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements et passation d'occupation précaire avec astreinte.	Art. R. 2124-66, R.2124-69 et R.2222-18 et R.4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R.3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Opérations relatives aux biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées à l'administration chargée des domaines.	Art. 809 à 811-3 du code civil. Loi validée du 5 octobre 1940. Loi validée du 20 novembre 1940. Ordonnance du 5 octobre 1944.
8	Dans les départements en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques et aux articles 4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements.	Art. R. 1212-9 à R. 1212-11, R. 1212-14 et R. 1212-23 du code général de la propriété des personnes publiques. Art. 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques. Décret n° 67-568 du 12 juillet 1967.
9	Dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques.	Art. 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004.

Art. 2. – Subdélégation de signature est donnée à :

Bernard DESSIMOULIE, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur du pôle de la gestion publique, Jean-Michel POUX, Administrateur des Finances Publiques, Patrick MAYNE, Administrateur des finances publiques adjoint, Serge LE BOUCHER DE BREMOY, Inspecteur principal, Franck FOYER, Inspecteur divisionnaire, Françoise POLI, Brigitte ADOLPHE, Armelle SMOLINSKI et David KERMARREC et Luc VIALON, inspecteurs.

Art. 3 - En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 8, subdélégation de signature est donnée à Franck FOYER Inspecteur divisionnaire, Corinne SEIWERT Inspectrice divisionnaire, Corinne PUIG, Pascal BONNAIRE, Thierry NATUREL, Nicolas SYLVESTRE, Robert SANCHEZ, Valéry FOSSARD, Jean-Pierre LAROQUETTE, Nathalie TIROUFLET-SERRIER et Bernadette CARITG Inspecteurs, Monique VIALLA, Contrôleur Principal.

Art. 4. – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 16 mars 2015 et prend effet le 1^{er} juillet 2015,

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 1^{er} juillet 2015

Signé par Michel RECOR



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY
CS 17788
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Division Stratégie - Contrôle de Gestion – Qualité de Service

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE
marie-helene.madelaine@dgfp.finances.gouv.fr
☎ 04 67 17 60 28 📠 04 67 15 75 00

Décision portant subdélégation de signature

Le Directeur régional des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault

Vu le Code Rural et de la pêche maritime notamment en son article R 141-9,

Vu l'arrêté du 10 janvier 2007 relatif à la désignation du Commissaire du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques,

Vu le décret du 10 mars 2015 par lequel M. Michel RECOR, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, est nommé Directeur régional des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault ,

ARRETE

Art. 1. - Délégation de signature est donnée à Serge LE BOUCHER DE BREMOY Inspecteur principal des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de Commissaire du gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Languedoc-Roussillon,

Art. 2. - en cas d'empêchement il sera remplacé par Patrick MAYNE, Administrateur des finances publiques adjoint, ou Corinne SEIWERT Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, Bernadette CARITG ou Nathalie TIROUFLET SERRIER, Inspectrices des Finances Publiques

Art. 3. - l'arrêté du 16 mars 2015 est abrogé.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs du département de l'Hérault et de la Région Languedoc Roussillon. Il prendra effet le 1^{er} juillet 2015.

Fait à Montpellier, le 1^{er} juillet 2015

Signé par Michel RECOR

